

## BULLETIN DE SOUTIEN – SPECIAL DONN ISF 2015

*A l'attention du Président de la Fondation hospitalière Sainte-Marie*

Je souhaite m'engager aux côtés de la Fondation hospitalière Sainte-Marie en faisant un don au titre de l'ISF d'un montant de :

O.....€

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Email :.....

Un reçu fiscal me sera adressé :

O.....par mail

O.....par courrier

### MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre chèque à :  
Fondation hospitalière Sainte-Marie, Service donateurs, 167 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Ingrid Antier-Perrot au 01 53 90 65 23 – [iantier-perrot@fhsm.fr](mailto:iantier-perrot@fhsm.fr)

### VOS RÉDUCTIONS FISCALES

- Le dispositif fiscal issu de la loi TEPA permet de déduire de la déclaration ISF 75% du montant de votre don consenti à la Fondation hospitalière Sainte-Marie.
- Pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu vous bénéficierez d'une réduction fiscale de 66% du montant de votre don.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression concernant vos données personnelles ci-dessus. Vous pouvez exercer ce droit auprès de la Fondation hospitalière Sainte-Marie, responsable du traitement des données personnelles recueillies par le biais du présent formulaire, en vous adressant à notre service donateurs.